

TARIFS



LIGNES EXPRESS, NAVETTES
ET SUBSTITUTION

TRANSPORT DE PROXIMITÉ

Vendu à bord des véhicules **manéo**



Billet à l'unité* → 2,30€
Quel que soit le trajet



Carte 12 trajets* → 23€
12 trajets au prix de 10 !
Sans date limite d'utilisation et non nominative

* Gratuit pour les enfants de - 4 ans / correspondance possible avec le même titre pendant 1 heure.



Délivrés par le conseil
départemental - service **manéo**
(après inscription préalable)

Abonnements TEMPO

- ▶ **Hebdomadaire → 17 €**
(valable du lundi au dimanche)
- ▶ **Mensuel → 52 €**
(valable du 1^{er} jour du mois indiqué jusqu'à la fin du mois)
- ▶ **Trimestriel → 124 €**
(valable du 1^{er} jour du mois indiqué pendant 3 mois)
- ▶ **Annuel → 463 €**
(valable du 1^{er} jour du mois indiqué pendant 12 mois)

Bon à savoir

À déduire sur les abonnements ci-contre :
- 50 % de réduction pour les - de 26 ans
- 50 % de prise en charge par votre employeur

IMPRIMERIE * dpc * communication * Photo iStock * Impression : conseil départemental de la Manche - Juillet 2016 MANCHE DURABLE

Navettes **manéo** EXPRESS

EN CORRESPONDANCE
AVEC LA LIGNE 1
SAINT-LÔ ↔ CHERBOURG-EN-COTENTIN

Horaires valables
jusqu'au 7 juillet 2017



Lignes express,
navettes et
substitution

Transport
de proximité

Transport
scolaire

INFORMATIONS & RÉSERVATIONS

N° Vert 0 800 150 050

(appel gratuit depuis un poste fixe)

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

transports.manche.fr

manéo
EXPRESS

AU QUOTIDIEN,
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
VOUS TRANSPORTE

LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

PRINCIPES DES NAVETTES DIRECTES



→ **1 aller/retour par jour**, du lundi au vendredi (les lieux d'arrivée et de départ et les horaires sont fixes : cf fiche-horaires ci-contre),

→ la **réservation**, sous réserve de places disponibles, est **obligatoire** au plus tard la veille du départ, avant 16 h (le vendredi pour un déplacement le lundi),

au **N° Vert 0 800 150 050**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

→ l'**horaire** de prise en charge est **confirmé** à l'usager **la veille** du départ, après 16 h (le vendredi pour un trajet le lundi),

→ la **prise en charge** se fait à la **mairie** de la commune (sauf pour les personnes à mobilité réduite qui sont prises en charge à leur domicile) et la **dépose** au **point d'arrêt de rabattement** de la ligne,

→ dans les cars, l'usager est alors libre de profiter des points d'arrêt desservis par la ligne et inversement pour le retour,

→ les communes desservies par un point d'arrêt de ligne ne bénéficient pas de ce service.



Horaires de la navette Manéo Express en correspondance avec la ligne 1

Vous arrivez ou repartez de :	Elle vous dépose ou reprend au point d'arrêt de la ligne :	La navette vous prend en charge (à l'aller) ou dépose (au retour) à la mairie de :	Votre bassin de vie :
Cherbourg-en-Cotentin* à 07h30	Valognes, Place Félix Buhot à 07h00	Huberville Lieusaint Montaigu-la-Brisette Saint-Joseph	aller
Cherbourg-en-Cotentin* à 17h35	Valognes, Place Félix Buhot à 18h04	Saussemesnil Sottevast Tamerville Yvetot-Bocage	retour

* Consulter les autres points d'arrêt et horaires sur la fiche-horaire de la ligne 1 sur transports.manche.fr